



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris : EUR

EURO RESSOURCES MET EN PLACE UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

PARIS, France, le 3 décembre 2013 : EURO Ressources S.A. (« EURO » ou la « Société ») a annoncé ce jour la mise en place d'un programme de rachat de ses propres actions.

Descriptif du programme de rachat d'actions

En application de l'article 241-2 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), le présent descriptif a pour finalité de décrire les objectifs ainsi que les modalités du programme de rachat d'actions de ses propres actions par la Société. Ce programme a été soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2013. L'avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 20 mai 2013, l'avis de convocation est paru dans le journal « Le Publicateur Légal » en date du 10 juin 2013.

Date de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant autorisée le programme

25 juin 2013

Date du conseil d'administration ayant utilisé la délégation qui lui a été faite

30 octobre 2013

Titres auto détenus au 30 octobre 2013

Aucun

Objectifs du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions du règlement (CE) n° 2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 et aux pratiques de marché admises par l'AMF, les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 juin 2013 sont les suivants :

- a) annuler, totalement ou partiellement les actions, sous réserve que le Conseil d'Administration dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ; ou
- b) plus généralement, réaliser toute autre opération afférente aux opérations de couverture et toute autre opération admise, ou qui viendrait à être autorisée, par la réglementation en vigueur.

Modalités des rachats

Les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres (sans limitation).

Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres que la Société se propose d'acquérir et prix maximum de rachat

Programme de rachat approuvé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2013			
Caractéristiques des titres	Part maximale du capital	Nombre maximal de titres	Prix maximum de rachat (par action)
Actions ordinaires	5 %	3.124.823	3,50 €

Durée du programme de rachat

18 mois, à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2013, soit jusqu'au 24 décembre 2014.

La présente publication est disponible sur le site de la Société (www.euroressources.fr).

À propos d'EURO

EURO est une société française dont l'actif principal est la redevance portant sur la production aurifère de la mine Rosebel, dont IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD ») est l'opérateur. EURO a environ 62,5 millions d'actions en circulation. IAMGOLD France S.A.S., une filiale indirectement détenue en totalité par IAMGOLD, détient aujourd'hui environ 86% de toutes les actions en circulation.

Ce communiqué n'est pas destiné à la distribution aux agences de presse américaines, ni à la diffusion aux États-Unis. Les valeurs mobilières mentionnées dans les présentes n'ont pas été inscrites en vertu de la loi américaine intitulée Securities Act of 1933, en sa version modifiée (« Securities Act ») et ne peuvent pas être offertes ni vendues aux États-Unis ou à une personne des États-Unis sans inscription en vertu de la Securities Act ou sans dispense des exigences d'inscription de cette loi.

Des informations supplémentaires sur EURO Ressources S.A. sont disponibles sur le site SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Pour toute autre demande de renseignement, veuillez-vous adresser à :

Benjamin Little
Directeur-Général
Tel : +1 416 933 4954
Email : blittle@euroressources.net

Line Lacroix
Directeur-Général Délégué
Responsable Financier
Tel: +1 450-677-2056
Email : llacroix@euroressources.net